

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-U : \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 51.

JEUDI, 22 DECEMBRE 1881

Prix du numéro 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou
par bons sur la poste.

AVIS IMPORTANT

L'Administration de *L'Opinion Publique* prie respectueusement les abonnés endettés envers elle de payer leurs comptes d'ici au 1^{er} janvier prochain.

Cet appel est fait pour ceux qui ne sont débiteurs que de l'année courante comme pour ceux surtout qui sont arriérés de plusieurs années. Les abonnés comprennent fort bien que pour publier un journal illustré du format de *L'Opinion Publique*, il faut déboursier de grosses sommes d'argent. D'ici à la fin du mois il y a trois semaines encore, le temps nécessaire pour se préparer à faire droit à la juste réclamation de l'Administration. Les abonnés de la campagne feront remise de ce qu'ils doivent par lettres, qui devront être enregistrées au bureau de poste de leurs localités respectives.

L'Administration regretterait beaucoup si elle était obligée de réitérer sa demande, ce qui lui ferait subir des retards dans la rentrée de l'argent. Ces retards nécessiteraient une longue correspondance qui entraînerait, par conséquent, des frais de postage et l'envoi aussi de collecteurs près de ceux qui ne répondraient pas à l'appel qui leur est fait. Dans ce cas, l'Administration, pour rentrer dans les dépenses qu'elle aurait faites, au lieu de réclamer le prix ordinaire de l'abonnement, qui est de \$3.00, réclamera \$3.50 pour l'année. Qu'il soit bien compris que cette mesure ne sera prise qu'à l'égard des retardataires seulement.

L'Administration espère que les choses n'en viendront pas là, et qu'au 1^{er} janvier prochain elle aura au contraire à féliciter ses abonnés pour l'empressement qu'ils auront mis à payer ce qu'ils doivent.

L'ADMINISTRATION.

LA NOUVELLE CHAMBRE

Enfin, la lutte est terminée dans notre province ; la presse retrouve peu à peu son calme ; c'est à peine si de part et d'autre on se lance quelques projectiles que l'on n'a pas eu le temps de laisser tomber sur l'ennemi au fort de la mêlée. Personne ne regrettera l'agitation passée, car la lecture des journaux était à la veille de devenir fastidieuse. Quelle bordée d'injures partaient de toutes parts ! C'est à peu près l'accompagnement obligé de chaque lutte électorale. On ne peut, paraît-il, perdre ou triompher sans ces gros mots, sans ces provocations qui ne rappellent en rien celles qu'échangeaient les héros d'Homère.

Les articles d'une foule de gazettes, au fort de la bataille, ne ressemblent guère aux discours de la Saint-Jean-Baptiste. A cette bienheureuse époque, nous sommes tous des descendants de héros et héros nous-mêmes. Lorsqu'il s'agit de faire le triage des représentants du peuple, il n'y a plus, ou à peu près, que des voleurs ou des suppôts de voleurs. On dit que les Français ont inventé l'exagération, l'hyperbole : que nous sommes Français sur ce point !

Il est vraiment regrettable que nous ne puissions descendre sur le terrain de la polémique, sans nous appliquer, qu'on nous passe l'expression un peu naturaliste, des coups de torchon. Dans une société divisée comme la nôtre, ce genre d'armes n'est pas de mise. Rappelons-nous que nous ne sommes pas seuls chez nous, et que chaque fois que nous frappons ferme, il y a galerie de spectateurs qui, au lieu d'applaudir le plus fort des deux, se moquent de l'un et de l'autre. Les nationalités qui nous entourent ne valent pas mieux que nous, au moins nous le disons ; cependant, à les juger par leur polémique et parce que leurs journalistes ne disent pas, on devrait les croire nos supérieures en toutes choses. Cela vient de ce qu'ils critiquent plus les actes que leurs auteurs, et qu'ils écartent sagement et autant que

faire se peut les personnalités, et que nous cherchons à les mettre en scène le plus possible. On nous dira, peut-être, que nous avons mauvaise grâce à parler de la sorte et à frapper notre *med culpa* sur la poitrine de nos anciens compagnons d'armes. Qu'on le remarque bien—nous disons, nous, et non pas les autres—en faisant ces observations. Notre conviction est de trop fraîche date pour que nous songions à séparer notre cause de celle des autres pécheurs.

La Chambre sortie de cette lutte, sans doute comme l'or se dégage des scories du creuset, a devant elle une belle mission à remplir. Il lui importe de fortifier notre autonomie provinciale, nous ne dirons pas ébranlée, mais attaquée, dénigrée. Il y a quelque part une tendance à rabaisser le caractère de notre représentation provinciale, à rapetisser son rôle, et l'on croit avoir tout dit lorsqu'on la compare à un conseil municipal. Il importe de faire taire ces propos aussi dangereux qu'injustes, et de donner au Parlement de Québec un prestige qui rende pareil langage ridicule. La Législature locale doit être le grand facteur de notre prospérité et le préparateur de nos destinées futures. C'est la seule assemblée où notre influence soit prépondérante ; qu'il en sorte du bien ou du mal, nous en porterons la responsabilité. Si cette institution accomplit de grandes œuvres, ce seront des œuvres canadiennes-françaises. L'amour propre national autant que notre intérêt nous commandent de ne pas faillir à notre mission de ce côté. Les erreurs, les fautes qui se commettraient là bas nous seraient reprochées comme des preuves d'incapacité, d'infériorité. Nous n'avons pas le droit de nous tromper ; ce n'est pas pour rien qu'a été formulé cet axiome : *Errare humanum est*.

La tâche la plus ardue et la plus impérieuse qui s'impose à nos législateurs, c'est de rétablir l'équilibre entre nos revenus et nos dépenses. Une situation financière solidement assise, telle doit être la base de toute l'œuvre de nos législateurs. De 1870 à 1878, le Parlement a sillonné notre province de chemins de fer indispensables au développement de ses ressources, et ces entreprises d'utilité publique ont obéré son budget. Avec un impôt, même léger, il serait aisé de combler le déficit, mais ce moyen facile, nos législateurs n'en peuvent user. On leur a imposé le devoir de résoudre la difficulté présente sans recourir aux taxes, ni directes ni indirectes. C'est une tâche sérieuse, mais nos gouvernants n'ont pas l'air de la croire impossible. Tant mieux.

La constitution de 1867 a fait une position particulière à notre province. Elle lui donne le droit d'imposer des taxes directes, dont la population ne veut point entendre parler, et lui interdit les impôts indirectes. La Législature a tenté d'imposer quelques taxes, mais à chaque pas dans cette direction, elle s'est vue arrêtée devant les tribunaux qui ne lui ont pas donné gain de cause.

Qui ne connaît les embarras que cause à notre gouvernement notre population composée de quatre nationalités ? Il faut faire à chacune sa part de patronage. Si un Canadien est nommé à un poste quelconque, on ne voit pas pourquoi un Anglais, un Ecossois, un Irlandais n'émargerait pas au même titre au budget. Il n'y a jamais eu un gouvernement assez fort pour s'affranchir de ces embarras, et il ne l'aurait pas fait, du reste, sans injustice. Mais est-il bien des gouvernements sous le ciel soumis à de pareilles obligations, obligations terribles lorsqu'il faut les concilier avec un système d'économie ?

En dépit de toutes ces difficultés, le Parlement de Québec ne peut se soustraire à la nécessité absolue de rétablir l'ordre dans nos finances. Il y va de l'avenir de notre province. Si les partisans de l'union législative nous voyaient recourir aux taxes pour faire face à nos obligations, il croiraient voir l'aurore d'un beau jour pour leur cause. Prouvez au peuple que sans imposer de taxes nouvelles le gouvernement central peut gouverner le pays en supprimant les Législatures locales, et que celles-ci ne sauraient s'en passer, et personne ne voudrait assurer la vie de notre Parlement. Les peuples de tous pays ont horreur des impôts, quoique les gouvernements leur donnent en échange et le nôtre

ne fait pas exception à la règle. La première condition pour se faire bien venir des électeurs, c'est de leur promettre de voter contre toutes contributions, et encore mieux de faire disparaître celles qui existent.

Libres des soucis qui rongent d'autres peuples encore à la recherche d'une forme de gouvernement, nos députés peuvent concentrer toute leur énergie sur cette œuvre de réparation. Il n'y a pas à craindre qu'ils la perdent de vue pour s'occuper de questions constitutionnelles ; c'est là que serait le danger et tous auront assez de patriotisme pour l'éviter. Ces questions et les luttes qui en résultent conduisent à des agitations stériles. Elles n'ont que trop fait perdre de temps à l'ancienne Chambre sans compter qu'elles ont porté atteinte à notre prestige. Ne commençait-on pas déjà à dire que nous n'étions pas à la hauteur des institutions représentatives, nous qui avons guégué la cause du gouvernement responsable au Canada ! Nous avons le système de gouvernement le moins imparfait du monde, mais il ne faut pas en abuser. M. Gladstone fait quelque part cette observation que la constitution anglaise doit être mise en œuvre par des hommes modérés. Qu'elle tombe entre les mains de brouillons et il n'y a pas de machines à révolutions comme la constitution anglaise. En effet, les Communes comme la Chambre des Lords peuvent refuser de voter toute loi qui leur est présentée, laisser le gouvernement sans subsides. La Couronne, de son côté, a le pouvoir de nommer autant de pairs qu'elle l'entend, de déclarer la guerre à tout l'univers si bon lui semble, de conclure tous les traités qu'elle veut. On voit quelle ressource cette constitution offre aux fauteurs de troubles. Mais l'Angleterre a su s'en servir avec modération. La Chambre des Lords, depuis qu'elle existe, n'a jamais refusé de voter le bill des subsides, même en temps de crises politiques. Puisque nous avons emprunté à l'Angleterre sa constitution, sachons aussi imiter sa sagesse.

La Chambre actuelle a fait concevoir au peuple de grandes espérances. A elle de ne pas les changer en dédainement. On parle d'une politique d'affaires ; c'est excellent ; l'heure présente paraît favorable au développement de la richesse nationale. Sans négliger notre développement moral, notre avancement intellectuel, nous devons accroître notre richesse nationale ; c'est un élément de force et de puissance que nous ne devons pas manquer d'acquiescer si nous voulons avoir notre part d'influence dans la Confédération. On ne prête qu'aux riches, ne l'oublions pas.

A.-D. DECELLES.

QUATRE ANNÉES DANS LE MONDE

(Suite)

28 novembre.

BIEN CHÈRE AMÉLIE,

Se mêlant à la pluie torrentielle des derniers jours, une véritable avalanche épistolaire aurait fondu sur toi, si la crainte de faire résonner la note tapageuse de son incorrigible expansion au milieu des devoirs, des amusements, des affections peut-être de la citadine affairée, n'eût jusqu'à ce jour tenu la pauvre campagnarde à une distance respectueuse de son écriture. Je doute encore, à la vérité, que tes visites aux plus hautes sommités de ta ville natale soient terminées, mais je veux garder le bénéfice de cette incertitude, et, après m'être faufilée à ta suite, comme la chenille du conte, dans les salons fastueux de Montréal, je viens frapper à ta porte avec le sans-gêne de l'amie et l'empressement non réprimé de la curieuse. Je dis : la curieuse. N'as-tu pas, en effet, mille et une nouvelles à confier, ce matin, à l'oreille attentive de la fille d'Eve, mille plaintes à articuler devant elle sur le compte des fils d'Adam, mille et un succès à lui faire partager ?

Dis-moi d'abord, chérie, que ton jugement naturel épuré à l'influence de la saine atmosphère du cloître souffre parfois des sottises exigentes du monde, que ton exquise délicatesse se froisse au contact de certains principes généralement adoptés de nos jours, mais condamnés par la religion et le bon sens. Répète-moi que